

## **NOTE DE PRESENTATION**

### **BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Budget Primitif 2017 de la Commune de Mennecy est fortement impacté, comme les années précédentes, par la poursuite du désengagement de l'Etat en matière de dotations.

Au cours de l'année 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baissera de 375 K€ et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sera réduite de 10% en cas de sortie du dispositif (- 12 K€).

De plus, en matière de dépenses, la contribution de la Commune au FPIC devrait augmenter de 26 K€.

Toutefois, le budget 2017 permet à chaque service de disposer des crédits nécessaires à leur bon fonctionnement et préserve la qualité des services rendus aux habitants de la Commune.

## **I - SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **A- LES DEPENSES**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 5 166 628,49 €.**

#### **1) LES RESTES A REALISER : 609 565,24 €**

Ces reports correspondent à des opérations réalisées en 2016 pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues par les services de la commune avant la fin de l'exercice budgétaire ou des travaux débutés en 2016 qui s'achèveront en 2017. Les crédits sont répartis entre les chapitres 20 (pour 37 k€) et 21 (pour 572 k€ environ).

#### **2) LES DEPENSES NOUVELLES : 4 557 063,25 €**

Ces dépenses concernent principalement :

- En matière d'études : les frais de maîtrise d'œuvre pour diverses opérations dont les travaux de transformation et d'extension des écoles de l'Ormeteau et de la Sablière, l'extension du système de vidéo, la mise au point du PLU, le Règlement Local de Publicité (RLP).
- Les frais de géomètre
- Des travaux dans les bâtiments scolaires, notamment la poursuite de l'extension de l'école de l'Ormeteau, la création d'une évacuation de secours à l'école de la Sablière, la réfection de la cour de l'école de l'Ormeteau.
- La reconstruction du garage municipal au parc de Villeroy.
- Les travaux ADAP.
- La création d'une allée au cimetière de la Sablière.
- Des travaux sur la voirie : la réfection de la voirie et l'enfouissement de réseaux rue du Général Leclerc, la mise aux normes et la création de trottoirs avenue de Neufville et boulevard Verville, le marquage d'une piste cyclable aux Levitt, la création d'une allée en enrobé entre le parking des Myrtilles et la rue des Porcelaines, des travaux d'amélioration

du revêtement de la chaussée sur la voirie communale, des extensions du réseau ERDF liées aux conventions de PUP.

- En matière de sécurité : la poursuite des installations liées à la vidéo protection avec 8 caméras complémentaires, le remplacement d'une caméra volée et divers aménagements de sécurité sur la voirie.
- L'acquisition d'un terrain sur la ZAC Montvrain II pour l'implantation d'un cinéma d'initiative privée.
- Les achats de mobiliers, matériels et véhicules pour les différents services.
- L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 50 000 €.
- L'amortissement de la dette à hauteur de 1 056 977,25 €.
- La poursuite des paiements liés au contrat de partenariat public/privé pour la démolition et la reconstruction du groupe scolaire de la Verville pour 557 176 €.

## **B- LES RECETTES**

**1/ LES RESTES A REALISER : 268 120,69 €**

**2/ LES RECETTES NOUVELLES : 4 898 507,80 €**

Les recettes réelles d'investissement proviennent principalement :

- des subventions d'investissement versées notamment dans le cadre des conventions de PUP, du contrat de territoire, du plan de relance 2016 et du fonds de soutien à l'investissement local : 1 567 668 €
- du F.C.T.V.A de l'année 2015 : 262 520 €
- de la taxe d'aménagement : 156 980 €
- des cessions immobilières : 260 500 €
- de l'affectation du résultat issu de l'excédent 2016 de la section de fonctionnement : 527 029,01 €
- du virement de la section de fonctionnement : 418 265,10 €
- de la reprise de l'excédent d'investissement produit en 2016, soit la somme de 298 322,75 €.
- et d'un emprunt d'équilibre, pour 1 000 000 €.

## **II - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 19 149 134,28 €.**

## **A- LES DEPENSES**

**1) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP. 011) : 4 159 706,80 €**

Ces charges recouvrent les dépenses courantes de fonctionnement des services municipaux (hors dépenses de personnel).

Ce chapitre est en baisse de 7,63 % par rapport au réalisé de l'exercice 2016. Les différents postes varient à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins.

**2) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAP. 012) : 11 621 763,08 €**

Ce poste budgétaire est réduit d'environ 0,31 % par rapport à son niveau d'exécution de 2016.

Le montant des charges de personnel doit prendre en compte l'effet du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), une nouvelle hausse de la cotisation employeur au titre des retraites IRCANTEC et CNRACL, la revalorisation des grilles indiciaires des catégories A et C dans le cadre du « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations » (PPCR) introduit par le gouvernement dans la loi de finances 2016, le reclassement indiciaire des agents de catégorie B, la hausse du point d'indice.

Afin de maintenir la masse salariale tout en prenant en compte les hausses mécaniques, il a notamment été décidé de réduire les heures supplémentaires, de ne pas procéder au remplacement systématique des agents lors des départs en retraite, de recourir en priorité aux contrats aidés.

### **3) LES AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE (CHAP. 65) : 1 127 640,21 €**

Ce chapitre est en augmentation de 88,76 % au regard du réalisé sur l'exercice 2016.

Cette forte augmentation est due au versement exceptionnel sur 2017 de la somme de 541 161,21 € au Siarce.

Les autres dépenses concernent notamment la subvention du CCAS (100 000 €), les subventions aux associations (244 860 €), la subvention à la caisse des écoles (40 200 €) et les indemnités des élus.

### **4) AUTRES DEPENSES (CHAP. 014 / 66 / 67 / 68 / 022 / 023 /042) : 2 240 024,19 €**

Ces dépenses concernent notamment :

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ne cesse d'augmenter depuis 2013 : 302 823 €, soit + 9,46 % par rapport à 2016.
- Les charges financières de la commune, quant à elles, sont à nouveau en baisse (986 056,28 €) soit 5,61 % de moins qu'en 2016.
- Les dotations aux amortissements pour 394 723,05 €.
- L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 105 000 €.
- Le virement à la section d'investissement : 418 265,10 €.

## **B - LES RECETTES**

### **1) LES PRODUITS DES SERVICES (CHAP. 042 / 70 / 75 / 76 / 77 / 78/013) : 2 112 971,28 €**

Les montants prévus sur ces chapitres correspondent notamment aux recettes suivantes :

- Les produits des services (chapitre 70) qui concernent principalement les redevances et droits perçus sur les usagers des services de la ville, et les participations des familles.
- Les produits de gestion courante (chapitre 75) qui correspondent aux revenus des immeubles, et aux locations de bâtiments municipaux et à l'occupation des structures sportives.

### **2) LA FISCALITE ET LES DOTATIONS : 17 036 163 €**

- Le chapitre 73 (impôts et taxes) concerne essentiellement les contributions directes (11 309 817 €), les compensations et dotations versées par la CCVE (2 403 266 €), les droits de mutations (530 000 €), la taxe locale sur l'électricité (251 000 €), la taxe sur les pylônes électriques (66 738 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (71 000 €).

- Le chapitre 74 (dotations et participations) subit encore cette année l'impact des réductions de dotations décidées par l'Etat. Pour 2017, ce chapitre connaît, une nouvelle fois, une énorme diminution soit environ - 22,46 % (- 630 K€) **par rapport aux montants perçus en 2016.**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait connaître une nouvelle baisse de 36,45 % (- 375 332 €), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) devrait être réduite de 10 %(- 12 110 €) en cas de sortie du dispositif et les aides de la CAF diminuent de près de 17 757 €.

## DELIBERATION

### **OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 9 décembre 2016 mentionnant l'ensemble des subventions accordées au titre de l'exercice 2017, ainsi que leurs modalités de versement,

VU la délibération du 3 mars 2017 approuvant la convention entre la commune de Mennecey et l'association gymnastique club de Mennecey au titre de l'exercice 2017,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du Conseil Municipal de Mennecey en date du 3 mars 2017,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 28 mars 2017,

**APRES** examen fait de la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé inscrites au chapitre 65 du Budget Primitif 2017,

**APRES** examen du document budgétaire, et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

#### **APRES DELIBERATION,**

**ADOPTE** la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et structures municipales dont le montant total s'élève à 385 060 € comme inscrit au chapitre 65.

**ADOPTE** le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

#### **BUDGET GENERAL :**

**Section Investissement : 5 166 628,49 Euros**

**Section Fonctionnement : 19 149 134,28 Euros**

**Soit un budget global de 24 315 762,77 Euros qui s'équilibre aux deux sections.**

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecey**  
**Conseiller Régional**